



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
27 mars 2018**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal du 27 mars 2018 a eu lieu à la Mairie à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Daniel Le Caër, maire. L'assemblée se composait de 14 membres présents :

**Présents :** LE CAËR Daniel, BERNARD Christiane, LAGADEC Guy, PASCO Gérard, FRABOULET Solenn, LUCAS Michel, LE ROUX Daniel, FALHER Daniel, ANDRE Denis, CARMES Arnaud, QUERE Jean, LE BARS Michel, LE MEHAUTE Emmanuelle, PERON Patrice

**Absents excusés :** BOUDIAF Catherine donnant procuration à BERNARD Christiane, LE GALL PAYSANT Magali donnant procuration à CARMES Arnaud, LORGUILLOUX Karine donnant procuration à JAN Anne-Marie, JAN Anne-Marie, BOUJEANT Solène

**Secrétaire :** LAGADEC Guy

- Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du **29 janvier 2018** à l'unanimité.
- **Monsieur Guy LAGADEC** a été désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour les victimes de l'attentat de TREBES et d'observer une minute de silence pour leur rendre hommage.

### **1. Subventions 2018**

Madame Christiane Bernard rend compte à l'assemblée des propositions de la commission des finances réunie le 22 mars 2018 qui a étudié les demandes de subventions pour l'année 2018 conformément au règlement d'attribution des subventions de la collectivité.

La commune, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets et dans leurs actions (soutien financier, logistique, technique...). Elle s'est engagée dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions et des contribuables pélemois.

Le règlement s'applique à l'ensemble des subventions financières versées aux associations (et sections d'associations) par la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem. Il définit les conditions générales d'attribution (prise en compte du nombre d'adhérents, du résultat de l'exercice n-1, du

solde bancaire, du bilan d'activités et des projets des associations exprimés dans le dossier de demande de subvention) et les modalités de paiement des subventions.

Un débat s'installe au sein de l'assemblée.

Madame Christiane Bernard indique qu'il a fallu relancer certaines associations plusieurs fois pour compléter leur dossier.

Monsieur Jean Quéré : « Les associations se plaignent de la complexité du dossier. »

Madame Bernard : « Les éléments demandés dans le dossier sont le bilan et le prévisionnel, le solde bancaire, le nombre d'adhérents, la composition du bureau et les projets de l'association. Le service administratif est disponible pour répondre aux questions des associations pour compléter le dossier. »

Monsieur Patrice Péron : « La partie administrative est lourde, certaines associations n'ont pas envie de remplir le dossier. »

Madame Christiane Bernard : « Les subventions c'est de l'argent public, il est normal de demander des éléments aux associations pour pouvoir attribuer des subventions. »

Monsieur Patrice Péron : « Je propose des deux aménagements pour les subventions :

1. ne pas baisser l'enveloppe des subventions par rapport à l'année précédente ou prendre l'enveloppe de l'année précédente et appliquer le taux d'inflation n-1 pour déterminer l'enveloppe des subventions,

2. attribuer une subvention à la Pierre Le Bigot car c'est une œuvre méritante qui vient animer St Nicolas du Pelem. »

Madame Christiane Bernard : « L'enveloppe des subventions a été vue en commission des finances et concernant La Pierre Le Bigot, elle n'a adressé qu'un courrier sans aucun document. Il est demandé aux associations de compléter un dossier, il ne serait pas logique qu'on ne le fasse pas pour toutes les associations. »

Monsieur Michel Le Bars : « Le dossier est compliqué pour un évènement exceptionnel. Vous voyez la symbolique. »

Monsieur Daniel Le Caër : « Lors du passage de la PLB à St Nicolas en 2017, la commune a acheté à la PLB les maillots qui ont été donné aux bénévoles de St Nicolas qui ont assuré la sécurité du circuit. La commune a également acheté à la PLB des porte-clés qui ont été offert aux participants de la Champion's league du Pelem. On ne peut pas dire que la commune n'a pas participé pour la PLB. »

Madame Solenn Fraboulet demande à Patrice Péron et Michel Le Bars s'ils ont lu le dossier de demande de subvention.

Monsieur Patrice Péron répond par la négative.

Madame Solenn Fraboulet : « On demande le bilan, le prévisionnel et le bilan d'activités. Jusqu'à maintenant, il n'y a avait pas de règlement d'attribution de subvention. On a mis en place un règlement et un dossier. Il n'est sans doute pas parfait mais on a le mérite de s'être penché dessus. Les subventions ce n'est pas un dû. Quand les associations font des manifestations dans la commune, on subventionne. »

Monsieur Michel Le Bars : « Tu fais un procès d'intention aux anciennes municipalités. »

Madame Solenn Fraboulet : « Quand il y aura du projet, on soutiendra les associations. Je peux expliquer aux associations comment sont attribuées les subventions quand je suis interrogée lors des assemblées générales. »

Monsieur Patrice Péron : « Je propose une autre méthode en dessous d'un certain montant de subvention : pas de dossier et c'est à l'appréciation du conseil municipal. »

Madame Solenn Fraboulet : « Donc une association qui a de l'argent tu lui donnes 100 € même si elle n'en a pas besoin ? Il y a sans doute des choses à améliorer mais je ne suis pas d'accord qu'on donne de l'argent s'il n'y a pas de projet. Donner juste pour donner je ne suis pas d'accord. »

Monsieur Michel Le Bars : « Tu fais un procès d'intention sur la façon d'attribuer les subventions auparavant. Je suis conseiller municipal depuis 1983 et les demandes de subventions étaient bien étudiées. »

Madame Solenn Fraboulet : « Le dossier de demande permet d'avoir les informations nécessaires pour étudier les subventions. On aide pour des activités. »

Monsieur Patrice Péron : « Je suis d'accord avec ce que tu dis mais il faudrait prévoir un montant pour des petites subventions. »

Monsieur Michel Le Bars : « Il faudrait envisager un document simplifié pour les montants moins élevés. »

Madame Christiane Bernard : « On en reparlera lors d'une prochaine commission des finances. »

Monsieur Daniel Le Caër : « On ne va pas refaire ce soir tous le travail qui a été fait en commission des finances. »

Monsieur Patrice Péron : « Je ne suis pas en désaccord global sur ce qui est proposé. Je souhaite que les associations qui bénéficient d'une subvention de la collectivité soient incitées à participer aux animations qui se déroulent sur la commune comme le Téléthon, les randonnées contre cancer. »

Madame Solenn Fraboulet : « De quelle manière tu souhaites inciter les associations ? »

Monsieur Patrice Péron : « J'émet un souhait. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, arrête la liste des subventions et participations communales pour l'année 2018, de la façon suivante (exprimées en euros) :

<b>Catégorie 1 : Sports</b>		
Entente Basket du Pelem	581.00	
Handball pélemois	3 356.00	
Judo Club Pélémois	0.00	
Union Sportive Argoat Pélem	3 063.00	

<b>catégorie 2 : Loisirs- Vie locale</b>		
Société de chasse	287.00	
Les marcheurs du Pelem	213.00	

<b>catégorie 3 : Culture</b>		
Les Blés D'Or	0.00	

<b>Catégorie 4 : Scolaire - transmission du savoir</b>		
Amicale laïque St Nicolas du Pelem	3 387.00	
Fédération des Conseils des Parents d'Elèves St Nicolas du Pelem	3 387.00	
Association des Parents d'Elèves Sacré Cœur	1 628.00	
Foyer socio-éducatif du collège Jean Jaurès St Nicolas du Pelem	2 573.00	
Association sportive du collège Jean Jaurès St Nicolas du Pelem	0.00	
Outil en main St Nicolas du Pelem	525.00	

<b>Catégorie 5 : Patriotique</b>		
ANACR (Les Amis de la Résistance)	59.00	
FNACA St Nicolas du Pelem	91.00	

<b>Catégorie 6 : Social - Humanitaire</b>		
Les restaurants du Cœur St Brieuc (pour la section de Rostrenen)	150.00	

<b>Catégorie 7 : Autres</b>		
Comice agricole de St Nicolas du Pelem	850.00	

<b>Subvention évènementielle/animations</b>		
Office des Sports St Nicolas du Pelem - Convention CAP Sports	1 450.00	
Les Blés d'Or St Nicolas du Pelem- Reine de Cornouaille	500.00	
Judo Club Pélémois St Nicolas du Pelem - Animations 30 ans du club	500.00	

<b>ADHESIONS/COTISATIONS/PARTICIPATIONS</b>		
Association des Maires de France	597.44	
Stations vertes de vacances	832.00	
FLAJ Mission locale	400.00	

<b>Engagement de la commune sur des emplois associatifs locaux</b>		
Argoat Judo Club Plouguernevel	3 334.00	
Association musée de Bothoa St Nicolas du Pelem	5 026.00	
Association musée de Bothoa St Nicolas Nicolas du Pelem	5 000.00	
Office des Sports St Nicolas du Pelem	9 000.00	

<b>Subventions budget (subvention d'équilibre des budgets)</b>		
Association foncière St Nicolas du Pélem	3 049.00	Daniel Le Caër ne prend pas part au vote
Caisse des Ecoles	13 562.00	
CCAS	4 431.00	

<b>Contrat d'association OGEC Sacré Cœur</b>
<b>23 élèves de primaire x 553 € = 12 719 €</b> <b>8 élèves de maternelle x 1 589 € = 12 712 €</b> <b>total : 25 431 €</b>

## **2. Vote des taux des taxes locales**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 599 080 € ;

Vu les éléments figurant sur l'état n° 1259 établi par les services fiscaux.

Compte tenu des projets pour l'année 2018, il propose de reconduire les taux appliqués au cours de l'exercice 2017.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** :

- **décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :**

- Taxe d'habitation = 15.77 %
- Foncier bâti = 20.56 %
- Foncier non bâti = 73.06 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	1 512 000	15.77	<b>238 442 €</b>
<b>Taxe Foncier Bâti.....</b>	1 387 000	20.56	<b>285 167 €</b>
<b>Taxe Foncier Non bâti.....</b>	103 300	73.06	<b>75 471 €</b>

**Total.....599 080 €**

### 3. Budget assainissement

#### ➤ 3.1 Présentation du compte administratif 2017

Les documents budgétaires ont été remis aux conseillers municipaux avec la convocation au conseil municipal. Madame Christiane Bernard présente le compte administratif 2017.

#### Compte administratif 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Réalisé	
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>117 528.71 €</b>	<b>89 847.04 €</b>	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>61 500.00 €</b>	<b>36 938.33 €</b>	
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	4 500.00 €	2 438.63 €	Electricité postes de relèvement
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000.00 €	317.38 €	matériaux pour raccordements EU
6068 - Autres matières et fournitures	1 000.00 €	0.00 €	Cailloux pour raccordement EU
613 - Locations, droits de passage et servitudes	5 000.00 €	927.89 €	location matériel pour travaux (minipelle...)
61523 - Entretien et réparations réseaux	2 000.00 €	549.98 €	Débouchage réseaux
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 000.00 €	2 398.00 €	Contrat entretien Le Du, hydrocureuse, dépannage
6155 - Entretien et réparations biens mobiliers	1 000.00 €	0.00 €	Remplacement pièces poste Kerjean
617 - Etudes et recherches	2 000.00 €	324.83 €	Convention SATESE, passage caméra
618 - Divers	35 000.00 €	29 484.00 €	Participation à verser à GALLIANCE
626-Frais postaux et télécommunications	0.00 €	497.62 €	
<b>022 - Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
022 - Dépenses imprévues ( exploitation )	2 500.00 €	0.00 €	
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre</b>	<b>52 908.71 €</b>	<b>52 908.71 €</b>	
6811 - Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	52 908.71 €	52 908.71 €	Amortissement des travaux antérieurs
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>620.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	620.00 €	0.00 €	
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>117 528.71 €</b>	<b>135 627.94 €</b>	
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>31 086.68 €</b>	<b>31 086.68 €</b>	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou	31 086.68 €	31 086.68 €	Excédent 2015 reporté (affectation résultat)
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre</b>	<b>13 474.61 €</b>	<b>11 974.61 €</b>	
72 - Production immobilisée	1 500.00 €	0.00 €	Opération comptable travaux en régie
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	11 974.61 €	11 974.61 €	Reprise des subventions antérieures (Cf 1391)
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>72 967.42 €</b>	<b>92 566.65 €</b>	
704 - Travaux	1 240.00 €	632.00 €	1 participation aux frais de branchement
70611 - Redevance d'assainissement collectif	71 727.42 €	91 934.65 €	Recettes assainissement reversées par la SAUR
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
74 - Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	Subvention du budget communal pour équilibre budgétaire

<b>Investissement - Dépense</b>	<b>219 876.02 €</b>	<b>11 974.61 €</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre</b>	<b>13 474.61 €</b>	<b>11 974.61 €</b>	
1391 - Subventions d'équipement	11 974.61 €	11 974.61 €	Reprise des subventions antérieures (Cf 777)
2315 - Installations, matériel et outillage	1 500.00 €	0.00 €	opération comptable travaux en régie
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
203 - Frais d'études, de recherche, de dvpt et frais d'insertion	20 000.00 €	0.00 €	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
2158 - Autres	20 000.00 €	0.00 €	
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>166 401.41 €</b>	<b>0.00 €</b>	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	166 401.41 €	0.00 €	
<b>Investissement - Recette</b>	<b>219 876.02 €</b>	<b>219 876.02 €</b>	
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>165 800.67 €</b>	<b>165 800.67 €</b>	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	165 800.67 €	165 800.67 €	Excédent 2016 reporté (affectation du résultat)
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre</b>	<b>52 908.71 €</b>	<b>52 908.71 €</b>	
28156 - Matériel spécifique d'exploitation	49 057.56 €	49 057.56 €	Amortissement travaux
28158 - Autres	3 851.15 €	3 851.15 €	Amortissement matériel
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 166.64 €</b>	<b>1 166.64 €</b>	
10222 - FCTVA	1 166.64 €	1 166.64 €	FCTVA sur travaux n-2

## Résultats de l'exercice 2017

Subdivisions	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)		Opérations de l'exercice 2017		résultats à la clôture de l'exercice 2017		Reste à réaliser	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	dépenses	recettes
Section d'exploitation		31 086.68	89 847.04	104 541.26		45 780.90		
section d'investissement		165 800.67	11 974.61	54 075.35		207 901.41		
<b>TOTAUX</b>		<b>196 887.35</b>	<b>101 821.65</b>	<b>158 616.61</b>		<b>253 682.31</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### ➤ 3.2 Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **3.3 Budget assainissement : approbation du compte administratif 2017**

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Daniel LE CAËR, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane BERNARD, examine le compte administratif 2017 du service assainissement qui s'établit ainsi :

Subdivisions	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)		Opérations de l'exercice 2017		résultats à la clôture de l'exercice 2017		Reste à réaliser	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	dépenses	recettes
Section d'exploitation		31 086.68	89 847.04	104 541.26		45 780.90		
section d'investissement		165 800.67	11 974.61	54 075.35		207 901.41		
<b>TOTAUX</b>		<b>196 887.35</b>	<b>101 821.65</b>	<b>158 616.61</b>		<b>253 682.31</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Hors de la présence de Monsieur Le Maire**, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget assainissement.

➤ **3.4 Budget assainissement : affectation du résultat**

Le compte administratif de l'exercice 2017 ayant été voté,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,  
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à La SF	Résultat de l'exercice 2017	Restes à Réaliser 2017	Soldes des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>Investissement</b>	165 800.67 €		42 100.61 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	207 901.41 €
<b>Fonctionnement</b>	31 086.68 €	0.00 €	14 694.04 €			<b>45 780.90 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement),

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de Fonctionnement Global cumulé au 31/12/2017</b>	<b>45 780.90 €</b>
<b>Affectation Obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>45 780.90 €</b>
Total affecté au c/1068	- €
<b>Déficit global cumulé au 31/12/2017</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

### ➤ 3.5 Budget assainissement : approbation du budget primitif 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du service assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 mars 2018, comme suit :

#### BUDGET 2018 ASSAINISSEMENT

##### Fonctionnement

Dépenses		
article		Montant
022	dépenses imprévues	2 500.00
023	virement à la section d'inv	0.00
6061	fournitures non stockables	4 500.00
6063	Fournitures entretien	4 000.00
6068	Autres matières et fournitures	1 003.00
613	location mobilière	5 000.00
61523	Entretien et réparations de réseaux	2 000.00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 000.00
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	1 000.00
617	études et recherches	2 000.00
618	divers	60 000.00
673	titres annulés	620.00
6811/042	dotation aux amortissements	52 908.35
<b>TOTAL</b>		<b>142 531.35</b>

Electricités postes relèvement  
matériaux pour raccordements  
sable, gravillons pour raccordements  
location minipelle travaux ass  
contrat entretien Le Du, hydrocurage  
SATESE  
Participation station GALLIANCE  
amortissements travaux ant.  
(=28156/040+28158/040 IR)

Recettes			
article			Montant
002	Excédent antérieur reporté		45 780.90
74	subv exploitation		0.00
704	travaux		1 240.00
70611	redevance ass collectif		82 035.84
72/042	production immobilisée		1 500.00
777/042	quote part des subv d'inv		11 974.61
<b>Total</b>			<b>142 531.35</b>

affectation résultat 2017  
taxes raccordement  
recettes ass. SAUR  
travaux en régie. Op. comptable  
voir 2315/040 I D  
reprise des subv ant. (= 1391/040 ID)

##### Investissement

Dépenses			
article		RAR	Montant
1391/040	subvention équipement		11 974.61
2158	immos corporelles		20 000.00
2031	frais d'études		50 000.00
2315	travaux		177 890.68
2315/040	travaux en régie		1 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>261 365.29</b>

261 365.29

Recettes			
article		RAR	Montant
001	excédent antérieur reporté		207 901.41
021	virement section exploitation		0.00
1068	affectation		0.00
10222	FCTVA		555.53
28156/040	amortissement matériel		49 057.20
28158/040	amortissement matériel		3 851.15
<b>Total</b>		<b>0.00</b>	<b>261 365.29</b>

excédent inv 2017  
FCTVA sur travaux 2016  
amortissement travaux  
amortissement matériel

261 365.29

Monsieur Daniel LE CAËR précise qu'il y a toujours trop d'eaux parasites à arriver à la station d'épuration de Galliance. Il est donc prévu de réaliser une étude du réseaux d'assainissement

avec l'aide de l'ADAC 22, aussi des crédits sont inscrits pour la réalisation de cette étude, ainsi que des crédits pour la réalisation des travaux nécessaires déterminés dans le cadre de l'étude.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 22 mars 2018,  
Vu le projet de budget primitif 2018 du service assainissement,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE le budget primitif 2018 du service assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	142 531.35 €	142 531.35 €
<b>Section d'investissement</b>	261 365.29 €	261 365.29 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 896.64 €</b>	<b>403 896.64 €</b>

## 4. Budget lotissement Coat Joseb

### ➤ 4.1 Présentation du compte administratif 2017

Madame Christiane Bernard présente le compte administratif 2017.

#### Compte administratif- BUDGET LOTISSEMENT COAT JOSEB 2017

	Budget	Réalisé	
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>40 007.81 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>40 007.81 €</b>	<b>0.00 €</b>	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	40 007.81 €	0.00 €	Déstockage vente de lot
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>40 007.81 €</b>	<b>27 313.57 €</b>	
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>27 313.57 €</b>	<b>0.00 €</b>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	27 313.57 €	27 313.57 €	
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>12 621.54 €</b>	<b>0.00 €</b>	
7015 - Ventes de terrains aménagés	12 621.54 €	0.00 €	Vente lot 1
<b>75 - Autres produits de gestion</b>	<b>72.70 €</b>	<b>0.00 €</b>	
7552 - Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	72.70 €	0.00 €	Avance du budget communal (6522)
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>40 007.81 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>40 007.81 €</b>	<b>0.00 €</b>	
168748 - Autres communes	40 007.81 €	0.00 €	Remboursement avance sur BP commune (27638)
<b>Investissement - Recette</b>	<b>40 007.81 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>40 007.81 €</b>	<b>0.00 €</b>	
3555 - Terrains aménagés	40 007.81 €	0.00 €	Ecriture de stocks

## Résultat de l'exercice

Subdivisions	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)		Opérations de l'exercice 2017		résultats à la clôture de l'exercice 2017	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
Section de fonctionnement		27 313.57	0.00	0.00		27 313.57
section d'investissement			0.00	0.00	0.00	
<b>TOTAUX</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>27 313.57</b>

### ➤ 4.2 Budget lotissement Coat Joseb : approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 du budget lotissement Coat Joseb et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget lotissement Coat Joseb du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### ➤ 4.3 Budget lotissement Coat Joseb : approbation du compte administratif 2017

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Daniel LE CAËR, ordonnateur. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane BERNARD, examine le compte administratif 2017 du budget lotissement Coat Joseb qui s'établit ainsi :

Subdivisions	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)		Opérations de l'exercice 2017		résultats à la clôture de l'exercice 2017	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
Section de fonctionnement		27 313.57	0.00	0.00		27 313.57
section d'investissement			0.00	0.00	0.00	
<b>TOTAUX</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>27 313.57</b>

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget lotissement Coat Joseb.

➤ **4.4 Budget lotissement Coat Joseb : affectation du résultat**

Le compte administratif de l'exercice 2017 ayant été voté,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global d'exploitation de 27 313.57 € au compte R 002.

➤ **4.5 Budget lotissement Coat Joseb : approbation du budget primitif 2018**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du lotissement Coat Joseb arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 mars 2018 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	40 007.81 €	40 007.81 €
<b>Section d'investissement</b>	40 007.81 €	40 007.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 015.62 €</b>	<b>80 015.62 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

Vu l'avis de la commission des finances du 22 mars 2018,  
Vu le projet de budget primitif 2018 du lotissement Coat Joseb,  
APPROUVE le budget primitif 2018 du lotissement Coat Joseb arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	40 007.81 €	40 007.81 €
<b>Section d'investissement</b>	40 007.81 €	40 007.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 015.62 €</b>	<b>80 015.62 €</b>

**5. Questions diverses**

➤ **5.1 Dégradations de la buvette du foot**

Le maire informe l'assemblée que de nouvelles dégradations ont été commises à la buvette du foot les 16-17 et 18 mars 2018. Une nouvelle plainte a été déposée à la gendarmerie. Un article a été mis dans la presse ainsi que sur le site de la mairie afin d'informer la population.

*« Depuis quelques mois, des dégradations récurrentes sont commises sur des biens publics : école maternelle, boulodrome, sanitaires des vestiaires foot, buvette du terrain de foot...Ce week-end la buvette du terrain de foot a été visitée 2 fois et saccagée.*

*Il est inacceptable que les dépenses engendrées pour remettre en état ce qui a été dégradé, soient payées par l'ensemble des administrés et grèvent le budget de la commune. Nous avons fait le choix de privilégier la jeunesse dans nos investissements : école, équipements sportifs et de loisirs. Combattre les incivilités et veiller à la tranquillité des habitants rentre aussi dans cet*

objectif. Nous portons plainte à la gendarmerie systématiquement mais ces comportements ne peuvent perdurer.

Ce week-end également, de jeunes individus ont été vu marchants sur la toiture de la salle omnisports et sur la toiture d'un bâtiment du collège au risque de chuter. Nous souhaitons alerter chaque parent sur ces comportements à risques avant qu'un drame ne survienne. »

➤ **5.2 Budget communal**

La réunion de conseil municipal pour le vote du budget communal a lieu le 10 avril 2018 à 14 h 00.

La séance est levée à 22h10

Le secrétaire de séance,  
Guy LAGADEC



Le Maire,  
Daniel LE CAËR



